RECONNAISSANCE DE RISQUES

ET RENONCIATION DE DEMANDE DE

DÉDOMMAGEMENTS ET/OU DE POURSUITES

La pratique de l’apiculture nous amène à côtoyer de près les abeilles, et chaque abeille est équipée d’un aiguillon. Même en se protégeant au mieux, il n’est pas possible d’éliminer totalement l’éventualité d’une piqûre…

Nous vous rendons attentifs au fait que cela peut occasionner des risques pour la santé potentiellement graves (jusqu’au choc anaphylactique, voire décès). Les organisateurs mettent tout en œuvre pour assurer le bon déroulement des cours et demandent aux participants de respecter scrupuleusement les consignes données pendant la formation.

La formation proposée par notre Fédération est suivie par les participants de façon volontaire, à leurs risques et périls, et il leur appartient de prendre toutes les mesures de sécurité recommandées. Les assurances sont de la responsabilité de chaque participant.

Par sa signature, le participant atteste avoir été informé des risques d’accident ou d’atteinte à la santé et renonce à toute poursuite ou demande d’indemnités en cas de problèmes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom : |       | Prénom : |       |
| Lieu et Date :  |       | Signature : |  |